

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 10 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 7 / 14	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 16 / 22	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 4 / 10	PHILIPPOT Xavier	VOUVANT
	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
AGGLO 2 B 1 / 1	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Totaux Délégués présents : 38/64		



Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. QUILLET
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	à M. CHARPENTIER
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	à M. GUENION

Représentés : 07/64

Excusés

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : Convention POLLENIZ DELIB 16 CS 27-02-2023

Par délibération du comité syndical du 07 décembre 2020, le SmVSA s'était engagé par convention avec Polleniz dans la poursuite de la lutte RAE (Rongeurs Aquatiques Envahissants) à sa participation financière de la lutte bénévole sur les périmètres de la CC Pays Fontenay Vendée, la CCVSA, et le CC Pays de la Châtaigneraie jusqu'en 2022.

Le montant qui avait été acté était de 20 000,00 € TTC/an (basé sur les prises 2019 et 2020). Cependant, le taux de capture ne pouvant être connu à l'avance, l'indemnisation au bénévolat a nécessité un réajustement à posteriori sur bilan des prises fourni par Polleniz. (Avenant signé sur délibération du comité syndical du 28.02.2022)

Le nombre de prises réalisées par les bénévoles sur ces cinq années représente en moyenne 15% de la totalité des captures (14 040 RAE), et permet de maintenir une pression sur le territoire et une dynamique entre les propriétaires / exploitants et les agents des GDON.

Pour rappel, certaines opérations de lutte (professionnelles et/ou bénévoles) sont réalisées sur les réseaux et ouvrages (digues) de la compétence du SmVSA, et l'on connaît toutes les difficultés à maintenir les populations de RAE dans des proportions supportables pour limiter les risques de dégradation de nos ouvrages et des berges.

Bilan des captures

	2018	2019	2020	2021	2022
Indemnisation Bénévolat	10 365,00 €	7 713,00 €	6 792,00 €	9 194,00 €	8 058,00 €
Animation GIDON	7 250,00 €	7 250,00 €	7 250,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €
Animation Polleniz	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
Achat Pièges/ Appâts	3 857,58 €	106,75 €	171,00 €	200,00 €	82,40 €
TOTAL TTC	31 972,58 €	25 569,75 €	24 713,00 €	22 194,00 €	20 940,40 €
Total prises RAE	3 455	2 571	2 264	3 064	2 686



A noter que la CCSVL assure l'indemnité de la lutte bénévole sur son territoire, et que la dynamique mise en place a permis en 2022 de largement augmenter le nombre de captures (en lien ou non avec les Opérations Collectives Bénévoles – OCB). On dénombre environ 7400 prises par les bénévoles (représentant 60% des prises lutte Pro + bénévole), dont 3200 sur la seule commune de Champagné les Marais.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise le Président à :

- Signer la convention pour la poursuite de l'indemnisation bénévolat sur présentation du bilan des captures au titre de l'année 2023, et pour un montant maximal de 25 000 € TTC.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER